

BUREAU
de Cahors

CERTIFICAT N° 0007356

À JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE D'IMMATRICULATION
dans une série normale (1)

(Exemplaire pour la Préfecture)

Le receveur du bureau des douanes désigné ci-dessus certifie que le véhicule dont les caractéristiques sont données ci-après remplit les conditions exigées par les réglementations douanières et des changes pour pouvoir être immatriculé dans une série normale.

- Délai d'inaccessibilité :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACHETEUR (2)

Nom : Meakin Sarah Prénom :

Adresse : 614 impasse des Merchiens

Code Postal : 4612310 Ville : Belfort du Quercy

CARACTÉRISTIQUES DU VÉHICULE

Genre : VP Marque : Citroen

Type : 77B9HN7B9HND N° dans la série du type VF77B9HNDEJ685306

Carrosserie : Berlingo Puissance administrative : 5 CV

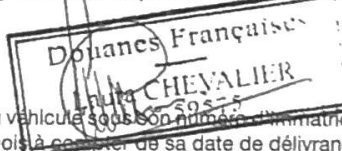
Année de fabrication : 2014

Numéro d'immatriculation actuel (3) : LM14 YLO

Le 12 mai 2025

Le Receveur,

(Signature et empreinte du cachet individuel)



ATTENTION : Ce certificat permet la circulation du véhicule sous son numéro d'immatriculation étrangère valide (4) pendant un délai maximum de quatre mois à compter de sa date de délivrance.

(1) Il est observé que l'immatriculation ne peut être obtenue que si le véhicule répond aux conditions techniques prévues par le Code de la route (réception à titre isolé exigée).

(2) Lorsque le nom de l'acheteur ou l'acquéreur n'est pas connu au moment du dédouanement, Indiquer le nom de l'importateur du véhicule.

(3) Lorsque le véhicule possède au moment du dédouanement une Immatriculation antérieure.

(4) Cf. articles R.317-8 et R.322-3 du Code de la route.